



CONSEIL MUNICIPAL

du 10 Mars 2025

Délibération n° 2025-10

Nombre de Conseillers Municipaux			L'an deux mil vingt-cinq, le dix mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Villaz, régulièrement convoqué par M. Christian MARTINOD, Maire de Villaz, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle d'animations.
En exercice	Présents	Votants	
23	16	21	
<u>Date de la convocation</u> 28/02/2025 <u>Date d'affichage liste des délibérations</u>			<u>Présents</u> : C. MARTINOD – A. GOMILA – C. LEPINARD – A. DUFOURNET – C. DANIEL – A. FALABRINO – B. CLARY – A. TARISSAN – P. METRAL – J.J WROBLEWSKI – P.G MERCY – D. CONVERS – P. DROUET – S. BOUCHARDY – B. LEMMA – C. GHEZ <u>Excusés</u> : S. DUNAND-CHATELLET pouvoir à C. DANIEL – C. GRANDMOTTET pouvoir à P. DROUET – L. ROQUES pouvoir à A. DUFOURNET – B. SCHUTZ pouvoir à A. GOMILA – S. FEISSEL pouvoir à C. GHEZ <u>Absents</u> : F. KHAMMAR – P. PARIS <u>Secrétaire de séance</u> : S. BOUCHARDY

Objet : GRAND ANNECY – Avis sur le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal Habitat mobilités bioclimatique (PLUI HMB)

Rapporteur : C. LEPINARD

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2121-29 ;

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L153-15 et L 153-16, R153-5 ;

VU la délibération n° 2018/341 du 28 juin 2018 définissant les modalités de collaboration entre le Grand Annecy et ses communes membres, dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal valant plan local de l'Habitat et plan de déplacements urbains (PLUI HD) ;

VU la délibération n° 2018 / 342 du 28 juin 2018 du Conseil communautaire du Grand Annecy prescrivant l'élaboration du PLUI HD du Grand Annecy ;

VU la délibération n° DEL-2021-59 du 25 mars 2021 complétant la délibération du 28 juin 2018 de prescription du PLUI HMB ;

VU la délibération n° DEL-2024-27 du 15 février 2024 complétant les modalités de collaboration entre le Grand Annecy et ses commune membres pour l'élaboration du PLUI HMB ;

VU la délibération n°DEL-2023-170 du 29 juin 2023 du Conseil communautaire du Grand Annecy relative au débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLUI HMB ;

VU les délibérations des conseils municipaux des communes membres relatives au débat sur le PADD en 2023 ;

VU la délibération n° DEL-2024-307 du 19 décembre 2024 du Conseil communautaire du Grand Annecy arrêtant le projet de PLUI HMB ;

VU le projet arrêté du PLUI HMB avec les différentes pièces le composant, notamment le rapport de présentation, le PADD, les règlements écrits et graphiques, les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) thématiques et sectorielles, les programmes d'orientations et d'actions (POA) pour l'Habitat et les mobilités et les annexes ;

CONSIDERANT que les communes membres doivent transmettre leur avis dans un délai de 3 mois après la transmission du projet arrêté du PLUI HMB ;

CONSIDERANT que cet avis porte sur l'ensemble du projet du PLUI-HMB ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis **FAVORABLE**, sur le projet de plan local d'urbanisme intercommunal Habitat mobilités bioclimatique (PLUI HMB) arrêté par le Grand Annecy.

Fait à Villaz,
Les jours et an susdits



Le secrétaire de séance,

Sébastien BOUCHARDY



Le Maire,

Christian MARTINOD